

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 27 avril 2007
(convocation du 16 avril 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Avril Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PONS Henri, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. CARTRON Françoise à M. ROUSSET Alain	M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
M. DAVID Alain à M. TOUZEAU à partir de 11h00	M. DELAUX Stéphan à Mme BRACQ à partir de 10h55
M. FAVROUL à Mme PARCELIER à partir de 10h55	M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. GELLE Thierry à M. MANGON Jacques	M. GRANET Michel à M. CARTI Michel à partir de 11h00
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude	M. JAULT Daniel à Mme. DIEZ Martine
M. BANNEL Jean-Didier à M. BANAYAN jusqu'à 10h30	M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain à partir de 10h45
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien	Mme LIMOUZIN Michèle à Mme FAORO Michèle à partir de 11h00
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	M. LOTHAIER Pierre à M. DUCASSOU Dominique
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 11h00	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. CAZENAVE Charles à Mme CARLE DE LA FAILLE jusqu'à 10h35	Mme. PUJO Colette à Mme. DARCHE Michelle
M. CORDOBA Aimé à M. BROQUA Michel	M. QUANCARD Joël à M. SIMON Patrick à partir de 12h00
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita	M. SARRAT Didier à M. GUICHARD Max

LA SEANCE EST OUVERTE

**BRUGES - ZAC FIEUSAL - Vente d'un terrain de 18 784 m2 au groupe PAROT -
DECISIONS -AUTORISATION**

Monsieur SEUROT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine a été saisie d'une demande d'acquisition par Alain Parot, Président du Conseil d'Administration du groupe PAROT, dont le siège social est à Brive, 50, rue Antoine Dubayle, d'une demande d'acquisition d'un terrain situé sur la ZAC Fieusal à Bruges.

Le groupe PAROT, déjà propriétaire d'un terrain de la ZAC Fieusal sur lequel est installée sa filiale IVECO, souhaite implanter en mitoyenneté, deux de ses sociétés, GAP TRUCKS et GAP INDUSTRIE.

La société SAS GAP TRUCKS est concessionnaire « MAN camions et bus », et dépend donc du groupe PAROT. Son établissement principal est aujourd'hui sur Bègles, et a pour activité la vente et la réparation de véhicules industriels, sa zone de diffusion couvre l'Aquitaine Nord, le Périgord et le Limousin.

Constituée en janvier 2005, elle emploie actuellement 18 salariés et a réalisé un chiffre d'affaires de 7 000 000 € en 2005.

La société GAP Industrie développe depuis le 1^{er} janvier 2006 une double activité :

- centrale d'achats de pièces et accessoires pour les activités Poids Lourds et Automobiles des différentes sociétés du Groupe PAROT,
- Importation de remorques et semi-remorques de la marque « TOTAL TRAILERS » fabricant implanté en Espagne et au Portugal.

Ces activités nouvelles devant générer à 5 ans un chiffre d'affaires de 30 000 000 € à 50 000 000 €. Il est prévu le recrutement de 16 salariés sur 3 ans.

Afin de concrétiser son engagement, Monsieur Parot, es qualité, a signé une promesse unilatérale d'achat sur la base de 48 € HT le m², soit la somme de 901 632 € HT pour la surface considérée.

Conformément à la loi du 6 février 1995, les Services Fiscaux ont été consultés sur les modalités financières de cette vente (communiqué n° 2006-075V1466 du 7 juin 2006, ci-joint).

DECIDER :

- de céder au groupe PAROT, ou à toute personne physique ou morale qui se substituerait à lui pour le financement de l'opération, un terrain d'une superficie de 18 784 m2 cadastré section AL n° 187 et 192, sis ZAC de Fieusal à Burges, îlot A3, pour la somme de 901 632 € HT pour la surface considérée, plus la TVA au taux en vigueur à la date de signature de l'acte authentique.

- que les acomptes éventuellement perçus sur le montant de la vente seront inscrits au budget des exercices concernés, au fur et à mesure de leur perception.

AUTORISER MONSIEUR LE PRESIDENT

- à signer l'acte de vente et toutes les conventions de servitudes s'y rapportant éventuellement.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 avril 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
16 MAI 2007**

PUBLIÉ LE : 16 MAI 2007

M. JEAN-CHARLES BRON